



ARISTOTE

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SAS CLEM'S
26, Boulevard Louis-Jean Malvy
46200 SOUILLAC

BRIVE LA GAILLARDE, le 03 septembre 2025

Nos Réf. : 18.02921/JC2/AA/EDI

CLEM'S (SAS) - SOUILLAC

Objet : nos honoraires relatifs aux approbations des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 (rédaction des projets d'actes et accomplissement des formalités consécutives auprès du Tribunal de Commerce)

FACTURE N° 20250885

Total des honoraires : 995,00 €
Frais de dossier 17%
(comprenant la contribution équivalente au droit de plaidoirie 1,20%): 169,15 €
Total assujetti à T.V.A : 1 164,15 €
T.V.A. à 20,00 % : 232,83 €
Total T.T.C. : 1 396,98 €
Net à payer : 1 396,98 €

TAUX DE T.V.A.	ASSIETTE H.T.	MONTANT
exonéré	0,00	XXXXXXXXXX
20,00	1 164,15	232,83

Chaque
894

Arrêtée la présente facture à mille trois cent quatre-vingt-seize euros et quatre-vingt-dix-huit centimes

En votre aimable règlement comptant à réception.

Code Banque : 10057 - Code guichet : 19003 - N° de compte : 00039644101 - Clé RIB : 60

IBAN : FR76 1005 7190 0300 0396 4410 160

Domiciliation : CIC BRIVE - BIC : CMCIFRPP

Titulaire du compte : ARISTOTE, 18 avenue Edouard Herriot, 19100 BRIVE LA GAILLARDE

Important : Toute facture non réglée dans le délai d'un mois donnera lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de trois fois l'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire (art. L 441-6 et L 443-1 du code de commerce).

Tout retard de paiement d'une créance née depuis le 1^{er} janvier 2013 entraine outre les pénalités de retard, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

